Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres"

COM(2011) 6 final — 2011/0007 (CNS) (2011/C 107/20)

Le 26 janvier 2011, le Conseil a décidé, conformément à l'article 148 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la

«Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres»

COM(2011) 6 final — 2011/0007 (CNS).

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et que par ailleurs il avait déjà fait l'objet de son avis (CESE 763/2010), adopté le 27 mai 2010 (¹), le Comité, lors de sa 469e session plénière des 16 et 17 février 2011 (séance du 16 février 2011), a décidé, par 119 voix pour, aucune voix contre et trois abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé et de se référer à la position qu'il a soutenue dans le document susmentionné.

Bruxelles, le 16 février 2011.

Le président du Comité économique et social européen Staffan NILSSON

⁽¹⁾ Avis CESE sur les lignes directrices pour l'emploi, JO C 21, p. 66, du 21.1.2011.